

Piloter la dimension éducative en établissement

SYNADIC – 26 mars 2025

Des éléments de contexte pour l'école

➤ Des réalités qui questionnent nos établissements :

- contexte politique et médiatique
- évolutions démographiques
- mixité sociale et scolaire
- fragilités économiques
- nouvelles missions données à l'école
- nouvelles problématiques éducatives

➤ Une société sécularisée :

L'implicite ne suffit plus pour exprimer notre projet

Une contribution originale au service public d'éducation

Affermir et mieux faire connaître notre projet

- Dignité de la personne
- Accueil de tous
- Altérité
- Fragilité
- Bien commun

→ 5 fondements essentiels du
projet d'éducation intégrale

Exercer une liberté responsable

[Article L442-1 du code de l'éducation](#)

(...) l'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'Etat. L'établissement, **tout en conservant son caractère propre**, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience.

[Article L. 442-5 du code de l'éducation](#)

« Dans les classes faisant l'objet du contrat, **l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public.** »

[Article R442-35 du code de l'éducation](#)

Les classes sous contrat d'association respectent les programmes et les règles appliquées dans l'enseignement public en matière d'horaires sauf dérogation accordée par le recteur d'académie en considération de l'intérêt présenté par une expérience pédagogique.

[Article R442-39 du code de l'éducation.](#)

« **Le chef d'établissement assume la responsabilité de l'établissement et de la vie scolaire.** Il définit notamment les modalités d'organisation de la continuité pédagogique en cas d'absence d'un enseignant. »

Les spécificités du traitement des questions éducatives en Ecole catholique

- La nécessaire temporalité de tout processus éducatif.
- L'accueil de tous.
- Le respect inconditionnel de la dignité de toute personne.
- La reconnaissance du rôle fondamental et de la place des parents dans le processus éducatif.
- La dimension collective des questions éducatives : un bien commun à préserver ensemble.

Programme de Protection des Publics Fragiles

Lutter contre le harcèlement et toute forme
de maltraitance dans les établissements scolaires

La bientraitance

- La bientraitance ne peut être qu'un objectif : nul ne peut se dire ou être toujours bien traitant.
 - La bientraitance est une aptitude professionnelle qui invite à la co-vigilance : comment prévenir ensemble ?
 - Une ambition qui suppose de s'interroger sur :
 - La qualité des relations
 - Les propositions éducatives et pédagogiques
 - L'organisation des lieux de vie
- Qu'avons-nous à proposer ensemble pour faire des établissements des maisons sûres permettant de prévenir toute forme de violence ou de harcèlement ?

Le 3PF

- **Notre visée** : la mise en œuvre d'une bientraitance éducative qui invite à une attention collective permettant de développer la co-vigilance et la co-responsabilité.
- Depuis 8 ans a été mis en place dans l'Enseignement catholique un programme de protection des publics fragiles qui est diffusé dans tous les établissements grâce à au moins un référent formé par diocèse.
- Il peut être résumé autour de 3 verbes :
 - Comprendre
 - Prévenir
 - Agir

Le programme



- **Livret 1 : présentation du cadre global**
- **Livret 2 : la bientraitance éducative – mise en œuvre du plan Boussole**
- **Des documents techniques sur des enjeux ciblés :**
 - **Procédures en matière de protection des mineurs**
 - **Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime**
 - **Être à l'écoute, créer des dispositifs d'écoute au sein des établissements**
- **Une plateforme**
- **Un outil : le plan boussole**



Pilotage du 3PF

- Un groupe de pilotage national comprenant des représentants de : SGEC, DD, URCEC, OP, OS, FNOGEC, IFEAP, ECM, UNISFEC, UNIFOC, Formiris
- Un réseau de 122 référents : 1 à 4 référents par diocèse
 - Profils des référents : DD, Adjoints, chargés de mission, psychologues, CE, enseignants.
- Personnes ressources formées pour venir soutenir la mission du référent.
- Animation par le SGEC du réseau des référents :
 - Par an : 2 journées de formation, 2 visios, une communauté professionnelle via whaller

Education affective relationnelle et sexuelle

Une éducation à

- Une pédagogie du dialogue et de la vérité
- Accompagner la construction de l'identité affective et relationnelle
- Eduquer à :
 - L'amour
 - La liberté et la responsabilité
 - La prévention et au discernement
- Respecter les étapes du développement

Mise en oeuvre

- **L'EARS est une dynamique** qui se construit dans le temps :
 - C'est tout au long de la scolarité de l'élève.
 - Qu'est-ce que nous souhaitons offrir aux élèves ? De quoi ont-ils besoin ?
- **Un accompagnement qui demande du temps :**
 - Par quels moyens, outils, supports j'intègre les élèves dans la réflexion et la construction d'un parcours d'EARS ?
- **Avec l'ensemble des acteurs ?**
 - Rencontre avec les parents, café EARS, sensibilisation, conférence, ...

Mise en oeuvre

Les **trois piliers** de l'EARS à développer :

1. **Inform**er : Développer les connaissances.
2. **Faire réfléchir** : Développer le sens critique.
3. **Prévenir** : Développer le sens de la responsabilité, donner les repères pour demander de l'aide.

Retour sur le programme EVARS

Un programme ambitieux : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité



Le programme EVRAS
Publié au BO le 6 février 25

Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

NOR : MENE2503565C
Circulaire du 4-2-2025
MENESR – DGESCO C2-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux chefs et chefs d'établissement ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale chargés de l'enseignement technique ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices d'école

Définie par les articles L. 121-1 et L. 312-16 du Code de l'éducation, « l'éducation à la sexualité » se déploie de manière progressive de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée. Elle prend la forme d'une éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire et d'une éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée. Elle est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles spécifiques et par groupes d'âge homogènes selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves. Ces séances sont complétées par des temps d'enseignement dispensés dans le cadre des programmes disciplinaires.

L'éducation à la sexualité croise l'acquisition de connaissances (biologie, sociologie, santé, droit, etc.), le développement de compétences psychosociales et le partage des valeurs de la République. Elle s'inscrit dans la démarche École promotrice de santé et dans la politique éducative sociale et de santé. Elle permet de développer la capacité des enfants et des adolescents à adopter des habitudes favorables à leur santé et à leur bien-être, et vise particulièrement à améliorer les relations à soi et les relations aux autres. C'est aussi une éducation citoyenne qui s'inscrit dans les principes et les valeurs de la République en continuité avec l'enseignement moral et civique. Elle contribue à promouvoir l'égalité, à construire des relations respectueuses à soi et aux autres, et à lutter contre le harcèlement, toutes les formes de discriminations, et les violences sexistes et sexuelles.

Destinée à tous les élèves, elle est encadrée par un programme national qui entre en vigueur à la rentrée scolaire 2025. L'éducation à la sexualité doit être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, dans les établissements publics et dans les établissements privés sous contrat.

Circulaire 2503565C
du 4 février 25

Education affective relationnelle et sexuelle

SGEC/2025/234

Le 17 février 2025

Destinataires : Directeurs diocésains
Référénts EARS

Pour information : CNEC

1. Éléments de contexte :

L'Éducation affective, relationnelle et sexuelle (EARS) donne lieu à partir de la rentrée 2025, à un programme dénommé Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Ce programme, paru au bulletin officiel du 6 février 2025 est accompagné de la circulaire 2503565C du 4 février 2025 qui précise sa mise en œuvre, rappelle les "principes éthiques et pédagogiques" et donne des indications sur son pilotage.

Cette circulaire précise quelques points importants :

L'EVARS exige une posture professionnelle adaptée et respectueuse des principes éthiques et pédagogiques suivants :

- garantir un climat de confiance par une posture ouverte, neutre et bienveillante, sans jugement ;
- encourager le respect de la parole de chacun durant la séance et en dehors ;
- respecter chaque individu, aussi bien dans sa prise de parole que dans son silence ;
- favoriser les échanges et la réflexion par des questionnements, sans imposer ses propres questions et réponses ;

Note du SGEC
Publié le 17 février 25

La circulaire

Cette circulaire précise quelques points importants : L'EVARS exige une posture professionnelle adaptée et respectueuse des principes éthiques et pédagogiques.

Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

NOR : MENE2503565C
Cirulaire du 4-2-2025
MENESR – DGESCO C2-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux chefs et chefs d'établissement ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale chargés de l'enseignement technique ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices d'école

Définie par les articles L. 121-1 et L. 312-16 du Code de l'éducation, « l'éducation à la sexualité » se déploie de manière progressive de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée. Elle prend la forme d'une éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire et d'une éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée. Elle est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles spécifiques et par groupes d'âge homogènes selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves. Ces séances sont complétées par des temps d'enseignement dispensés dans le cadre des programmes disciplinaires.

L'éducation à la sexualité croise l'acquisition de connaissances (biologie, sociologie, santé, droit, etc.), le développement de compétences psychosociales et le partage des valeurs de la République. Elle s'inscrit dans la démarche École promotrice de santé et dans la politique éducative sociale et de santé. Elle permet de développer la capacité des enfants et des adolescents à adopter des habitudes favorables à leur santé et à leur bien-être, et vise particulièrement à améliorer les relations à soi et les relations aux autres. C'est aussi une éducation citoyenne qui s'inscrit dans les principes et les valeurs de la République en continuité avec l'enseignement moral et civique. Elle contribue à promouvoir l'égalité, à construire des relations respectueuses à soi et aux autres, et à lutter contre le harcèlement, toutes les formes de discriminations, et les violences sexistes et sexuelles.

Destinée à tous les élèves, elle est encadrée par un programme national qui entre en vigueur à la rentrée scolaire 2025. L'éducation à la sexualité doit être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, dans les établissements publics et dans les établissements privés sous contrat.

- **3 séances annuelles**, sous la responsabilité du chef d'établissement.
- **Les parents sont informés des objectifs d'apprentissage.**
- **Organisation propre** : premier degré / second degré
- **Les interventions de partenaires extérieurs** sont sous la responsabilité du chef d'établissement et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe éducative.

La note du SGEc

L'Enseignement catholique résolument engagé dans la mise en œuvre de l'EARS. La réception de ce programme requiert donc une attention particulière sur les éléments suivants :

 enseiement
catholique

Education affective relationnelle et sexuelle

SGEC/2025/234
Le 17 février 2025

Destinataires : Directeurs diocésains
Référénts EARS

Pour information : CNEC

1. Eléments de contexte :

L'Education affective, relationnelle et sexuelle (EARS) donne lieu à partir de la rentrée 2025, à un programme dénommé Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Ce programme, paru au bulletin officiel du 6 février 2025 est accompagné de la circulaire 2503565C du 4 février 2025 qui précise sa mise en œuvre, rappelle les "principes éthiques et pédagogiques" et donne des indications sur son pilotage.

Cette circulaire précise quelques points importants :

L'EVARS exige une posture professionnelle adaptée et respectueuse des principes éthiques et pédagogiques suivants :

- garantir un climat de confiance par une posture ouverte, neutre et bienveillante, sans jugement ;
- encourager le respect de la parole de chacun durant la séance et en dehors ;
- respecter chaque individu, aussi bien dans sa prise de parole que dans son silence ;
- favoriser les échanges et la réflexion par des questionnements, sans imposer ses propres questions et réponses ;

- **La place des parents**
- **La liberté pédagogique**
- **La nécessaire vigilance** à avoir sur la manière dont les contenus sont proposés en référence à notre projet
- **L'importance d'une pédagogie invitant à la réflexion et au discernement**
- **La nécessité d'un travail collectif**

Accompagner la réception du programme

L'enseignement Catholique proposera dans la perspective de la rentrée 2025 :

- La publication d'un texte d'accompagnement de l'EARS présentant les repères fondamentaux.
- L'actualisation et la mutualisation des ressources possibles pour les communautés éducatives. (appui sur le réseau des référents EARS)
- Une formation spécifique autour de ces questions éducatives pour les référents EARS chargés d'accompagner la mise en œuvre des programmes en diocèse

L'éducation inclusive dans le projet de l'Enseignement catholique

« Dans ce contexte, nous voyons que ni les recettes simplistes, ni les vains optimismes ne suffisent. Nous connaissons le pouvoir transformant de l'éducation : **éduquer, c'est faire un pari et donner au présent l'espérance qui brise les déterminismes et les fatalismes** par lesquels l'égoïsme du fort, le conformisme du faible et l'idéologie de l'utopiste veulent s'imposer souvent comme unique voie possible.

*Message du Saint Père à l'occasion du lancement du Pacte éducatif mondial
le 15 octobre 2020*

Un texte de lancement

- L'éducation inclusive au cœur de notre mission
- L'alliance avec les familles
- L'engagement pour une éducation intégrale
- Un enjeu collectif

→ L'école pour tous n'est pas une utopie, l'idéalisation d'une volonté généreuse, mais bien une réalité qui nécessite un engagement collectif résolu, effectif et adapté

Une dynamique collective

Célébrer



41 initiatives diocésaines en cours

Témoigner



Une approche
globale de
l'inclusion

Eclairer



Joseph Schovanec
écrivain, voyageur, philosophe
et militant pour la dignité des
personnes en situation de handicap

«Notre société fait disparaître du
regard social les personnes avec
handicap. C'est inquiétant.»

Réinventer

- Mutualisation de ressources
- En chantier : explorer pour ...
- Réflexions sur des questions qui fâchent

